

PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE
N° 1/2018

TABLE DES MATIERES

JURISPRUDENCE

Bail d'habitation

- 1° Résiliation du bail pour cause de besoin personnel – Besoin personnel pouvant être invoqué dans le chef du bailleur ou d'un membre de sa famille – Loi du 21 septembre 2006, art. 12 (6) et art. 14, alinéa 1er. 507
- 2° Résiliation du bail pour cause de besoin personnel – Défaut d'occupation des lieux dans les trois mois qui suivent le départ de l'ancien preneur – Droit du preneur à des dommages-intérêts – Exonération du bailleur – Force majeure – Motifs de pure convenance personnelle (non) – Loi du 21 septembre 2006, art. 14, alinéa 1er. 507
- 3° Résiliation du bail pour cause de besoin personnel – Défaut d'occupation des lieux dans les trois mois suivant le départ de l'ancien preneur – Droit du preneur à des dommages-intérêts – Montant des dommages-intérêts – Droit à un montant minimum des loyers d'une année – Condition – Bailleur ayant trompé le preneur sur son intention d'emménager dans le logement – Charge de la preuve incombant au preneur – Loi du 21 septembre 2006, art. 14, alinéa 3. 507

Cassation

Cassation en matière pénale – Concurrence déloyale – Conseil de la concurrence – Ordonnance d'autorisation de perquisition ou de saisie rendue par le président du tribunal d'arrondissement – Recours – Recours tranché par arrêt rendu par la Chambre du conseil de la Cour d'appel – Nature de l'arrêt – Arrêt définitif – Conséquence – Arrêt susceptible de faire l'objet d'un pourvoi en cassation immédiat en matière pénale – Loi du 23 octobre 2011, art. 16, paragraphe 5 – Code de procédure pénale, art. 407 et 416. – **Avec les conclusions du Parquet général.** 476

Concurrence déloyale

- 1° Conseil de la concurrence – Pouvoirs d'enquête – Exercice – Conseiller du Conseil de la concurrence désigné par le président de ce dernier – Ordonnances du président du tribunal d'arrondissement statuant en matière d'autorisation de perquisitions ou saisies – Conseiller ayant qualité pour agir en justice – Indifférence du fait que le conseiller n'a pas les qualités procédurales requises par les recours prévus par le CPP – Loi du 23 octobre 2011, art. 7, paragraphe 4, et 16, paragraphe 5. – **Avec les conclusions du Parquet général.** 476
- 2° Conseil de la concurrence – Ordonnance d'autorisation de perquisition ou de saisie rendue par le président du tribunal d'arrondissement – Recours – Recours « comme en matière d'ordonnances du juge d'instruction » - Recours visé – Appel devant la Chambre du conseil de la Cour d'appel sur base de l'article 133 du CPP – Exclusion du recours en nullité devant la chambre du conseil du tribunal d'arrondissement sur base de l'article 126 du même code – Loi du 23 octobre 2011, art. 16, paragraphe 5 – Code de procédure pénale, art. 126 et 133. – **Avec les conclusions du Parquet général.** 476

Contrats, conventions et obligations

- 1° Cession de créance – Effets – Transfert des accessoires et sûretés – Vente d'un immeuble loué – Cautionnement – Transfert de la garantie locative au nouveau propriétaire – Clause déchargeant le vendeur de toutes les obligations nées du bail – Effet sur la transmission de la garantie (non) – C. civ., art. 1692. 511
- 2° Cession de créance – Opposabilité au débiteur cédé – Conditions – Notification de la cession au débiteur – Obligation d'acceptation par le débiteur (non) – C. civ., art. 1690. 516
- 3° Cession de créance – Effets – Transfert des accessoires et sûretés – Clause contraire – Validité – C. civ., art. 1692, 1693, 1694 et 1695. 516
- 4° Cession de créance – Hypothèque – Transmission avec la créance – Mainlevée – Extinction de la créance (non) – C. civ., art. 2034 et 2180. 516
- 5° Contrat d'entreprise – Caractéristiques – Réalisation d'un travail spécifique en vertu d'indications particulières – Transfert de propriété et des risques – Réception de l'ouvrage achevé – Distinction avec la vente – C. civ., art. 1710. 562
- 6° Pluralité de contrats – Indivisibilité – Critère – Interdépendance dans l'esprit commun des parties – Prise en considération de la notion d'unicité de cause (non) – Poursuite d'un objectif économique commun – Critère déterminant (non) – C. civ., art. 1131 et 1134. 569

Divorce

- 1° Compétence territoriale internationale – Critère – Résidence habituelle des époux – Notion – Règlement (CE) n° 2201/2003, art. 3. 524
- 2° Action en divorce – Conditions – Lucidité des parties – Interdiction de substitution – Appréciation de la lucidité du demandeur au moment de l'introduction de la demande – C. civ., art. 229 et s. 527

Hypothèques

Saisie pénale immobilière – Confiscation – Créancier hypothécaire – Inscription préalable – Droits d'exécution – C. civ., art. 2134 ; C. pr. pén., art. 66-1. 558

Prescription (commerciale)

Clôture d'un compte bancaire – Point de départ de la prescription – Information du titulaire – Silence – Présomption d'information – C. com., art. 189. 534

Preuve

Documents comptables – Obligation de conservation décennale – Obligation de détruire les documents à l'expiration du délai (non) – Obligation de les produire au-delà du délai (non) – C. com., art. 16. 534

Jeu de miroirs entre conservation des archives comptables et prescription commerciale - Note de Mme Isabelle RIASSETTO, professeur de Droit commercial à l'Université du Luxembourg. 540

Procédure civile et commerciale

- 1° Objet du litige – Acte introductif d’instance – Objet défini par les prétentions formulées dans l’acte introductif d’instance – Objet non modifié par des moyens nouveaux destinés à étayer les prétentions – Limite – Moyens fondés sur des éléments de fait nouveaux susceptibles de modifier l’objet du litige – Nouveau Code de procédure civile, art. 53 et 154 – Code de la sécurité sociale, art. 455 – Règlement grand-ducal du 24 décembre 1993, art. 1. – **Avec les conclusions du Parquet général.** 494
- 2° Signification d’un acte à l’étranger – Validité et effets de la signification – Date à prendre en considération – Formalités accomplies au Luxembourg – Prise de connaissance de l’acte par le destinataire – Indifférence – Risques d’un défaut ou retard de transmission incombant au destinataire de l’acte – NCPC., art. 156 (1) et (2). 554

Responsabilité civile

- 1° Indemnisation – Assurance de responsabilité civile – Action directe – Titulaires – Victime directe – Organismes de sécurité sociale – Objet de l’action directe – Objet de l’action directe de la victime – Préjudice de droit commun après déduction des recours sociaux – Objet de l’action directe des organismes de sécurité sociale – Montant des recours – Créances ne se recoupant pas – Source de l’action directe des organismes de sécurité sociale – Cession légale – Effet de la cession légale – Organismes de sécurité sociale devenant personnes lésées au même titre que leurs assurés – Concours des créances de la victime directe et des organismes de sécurité sociale – Organismes de sécurité sociale ne bénéficiant d’aucune priorité par rapport à la victime directe – C. civ., art. 1382 – Loi du 27 juillet 1997, art. 89 – Code de la sécurité sociale, art. 139. – **Avec les conclusions du Parquet général.** 467
- 2° Défaut d’exercer un recours – Responsabilité civile de l’avocat – Perte d’une chance – C. civ., art. 1992. 546
- 3° Indemnisation de la perte d’une chance – Evaluation du préjudice – C. civ., art. 1142. 546

Sociétés commerciales

Société d’assurances – Dissolution et liquidation judiciaires – Distribution de dividendes – Assiette – Valeur de réalisation de l’actif sous-jacent à un contrat d’assurance spécifique (non) – Valeur de l’actif intégral réalisé – Loi du 6 décembre 1991, art. 39. 499

Vente d’immeuble à construire

Caractéristiques – Immeuble à usage d’habitation ou à usage professionnel et d’habitation – Pouvoirs de maître de l’ouvrage réservés au vendeur – Prix payable pendant la période de construction – Transfert progressif de la propriété du terrain et des constructions – Passivité du client – C. civ., art. 1642-1 et 1646-1. 562